

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1918

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1917

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1918

AVIS IMPORTANT

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1918



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1917

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

4918

FONDATEUR.

† M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

ANCIENS PRÉSIDENTS

† MM. LÉON LEFÈBRE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances..... 1874-1879
† BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut..... 1879-1911
† DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation..... 1911-1912

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. MORIZOT-THIBAUT, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. VALLET, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers.

TRÉSORIER :

M. BAILLON de Fontenay, ancien Officier de l'Intendance, Chevalier de la Légion d'honneur.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CHÉRIOUX, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris.
MAURICE FAURE, sénateur, anc. vice-président du Sénat, ancien Ministre.
FILATRE-LONGCHAMPS, conseiller à la Cour d'appel.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LÉPINE, préfet honoraire.
LE POITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LE POITTEVIN (Gustave), conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.
SAINT-AUBIN, président de Chambre à la Cour d'appel.

Dame patronnesse :

M^{me} LE RICHE, rue Ravon, 24, à Bourg-la-Reine (Seine).

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Agent-comptable : M. RENAUD.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. CORNU.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 5 mars 1918

Présidence de M. MORIZOT-THIBAUT

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL, MEMBRE DE L'INSTITUT,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 4 heures 3/4.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du compte rendu moral de l'œuvre, en 1917 :

Mesdames, Messieurs,

Jamais guerre n'a pesé sur la vie des contemporains d'un poids aussi lourd que celle d'aujourd'hui ; elle est en tous pays la préoccupation constante de tout homme qui réfléchit, tant sont grandioses les opérations des armées et multiples les effets du conflit. Sous les ruines et misères qu'elle engendre, elle exalte les plus belles facultés des individus et suscite en eux les sentiments les plus élevés ; les soldats donnent continuellement des exemples d'endurance, d'abnégation et de dévouement, et les chefs, sentant le poids de la responsabilité qui leur incombe, mettent toute la vigueur de leur intelligence et les forces de leur volonté à remplir la tâche qui leur est départie. Quant à ceux qui ne prennent pas une part directe à la lutte et paraissent continuer à l'arrière leur existence ordinaire, ne vivent-ils pas, sauf exceptions négli-

geables, sous le coup des impressions reçues du front ? Ils savent, eux aussi, que de l'issue de la lutte dépend le sort de la France et que la vie des êtres chers à leur cœur qui sont en ligne est à la merci d'une balle ou d'un éclat d'obus. Admiration pour les actes de dévouement et d'héroïsme, douleur pour les pertes cruelles subies, compassion pour les chagrins d'autrui, pitié devant les maux irréparables causés par l'ennemi dans les pays envahis, dévouement pour soulager les misères de toutes sortes, nées de la guerre, ce sont là les sentiments que leur inspirent les calamités publiques. S'il est vrai que l'influence du milieu se fasse sentir sur la mentalité des particuliers, ne nous étonnons pas qu'un certain relèvement des mœurs publiques soit constaté, et, dans une mesure sensible, soit l'une des causes qui aient diminué le nombre de demandes d'admission dans nos asiles.

Il en est d'autres. En temps normal, l'âge du plus grand nombre des libérés qui viennent solliciter leur admission dans nos établissements varie entre 20 et 50 ans : les hommes de cette catégorie sont aux armées, à l'exception des ajournés ou des réformés. L'immense majorité d'entre eux s'y conduit admirablement, et il n'est pas rare que certains qui, dans la vie civile, sous des influences malsaines, ont commis des actes relevant des juridictions répressives, aient été cités à l'ordre du jour et mérité leur réhabilitation ; le bon exemple est salubre, si le mauvais est contagieux. Toutefois, les Conseils de guerre ne chôment pas ; c'est pure illusion de s'imaginer que tous les individus qui, se refusant au travail dans la vie ordinaire, recouraient pour subsister aux moyens délictueux, acceptent aujourd'hui sans défaillance les devoirs de la vie militaire ; les vagabonds et mendiants professionnels deviennent facilement de mauvais soldats, ne reculant pas devant l'infraction qui doit les amener devant les tribunaux militaires. Mais que la peine prononcée par les Conseils de guerre ait été subie intégralement, ou qu'elle ait été suspendue, le soldat libéré ne vient pas frapper à notre porte ; il retourne au front. D'autre part, les hommes et les femmes qui sortent des prisons civiles n'ont jamais eu autant de facilités qu'à l'heure présente pour trouver un travail rémunérateur ; des terras-

sements importants sont faits à l'arrière des armées et les usines occupées pour la Défense nationale ne cessent de demander des ouvriers. Les femmes y sont admises, comme les hommes, et, de plus, elles touchent fréquemment des allocations, qui complètent leurs gains et quelquefois leur permettent de s'en passer.

Toutes ces circonstances ont amené une nouvelle diminution dans le nombre de nos patronnés ; elle a été telle qu'il a été impossible à notre atelier de ligots de satisfaire à la plupart des commandes de notre clientèle privée et que nous avons éprouvé de sérieuses difficultés à répondre aux demandes des administrations publiques. Les matières premières, soit à raison de la consommation qu'en font les armées, soit par suite des difficultés de transport, ont failli nous manquer ; à certains moments, le bois n'a pu nous être livré, et, pendant quelques semaines, nous avons été dans la nécessité de fermer l'asile des femmes, faute de charbon.

C'est encore à la guerre qu'il faut attribuer, outre le renchérissement général des matières premières et des denrées alimentaires dont notre Société a besoin, la diminution du produit de nos quêtes et des diverses subventions que nous recevons. Déjà, l'an dernier, nous vous avons signalé les nombreuses économies que nous avons réalisées ; cette année encore, nous avons pris une mesure de nature à alléger notre situation financière. L'établissement de la rue de Lourmel comptait deux directrices, la directrice générale et la directrice du brochage. Cette organisation avait son utilité, quand le nombre des patronnées s'élevait à 25 ou 30 femmes, et que les nécessités du service en maintenaient un certain nombre en dehors de l'atelier de brochage. Mais ce chiffre élevé est bien rarement atteint ; depuis la guerre, le nombre des patronnées tombe quelquefois à 3 ou 4 et il ne dépasse pas 10. Une patronnée, dans ces conditions, suffit pour les travaux de ménage ; les autres restent continuellement à l'atelier. Nous avons donc établi dans la maison l'unité de direction, en chargeant la directrice du brochage de tout le service. Cette organisation avait déjà fait ses preuves pendant les cinq derniers mois de 1914, alors que la direc-

trice générale avait du s'absenter ; l'expérience actuelle qui dure depuis le 1^{er} avril dernier a confirmé nos prévisions. Ce n'est pas sans regrets que les nécessités actuelles nous ont conduits à nous priver des services de M^{me} Jeaucour. Elle a été pendant vingt années à la tête de notre établissement, et, pendant ce long exercice, nombreuses ont été les preuves d'intérêt qu'elle a données aux patronnées qui lui ont été confiées ; nous garderons fidèlement le souvenir des services rendus.

Enfin, si, au cours de cette année, aucun libéré conditionnel n'a été confié à notre surveillance, c'est qu'en général cette mesure n'est prise, pendant la guerre, qu'en faveur de condamnés aptes au service militaire ; les bénéficiaires ne sortent de prison que pour être conduits au front.

Mais, si lourdes que soient pour notre patronage les conséquences de ce conflit mondial, ses services fonctionnent régulièrement ; l'asile Laubespain et son atelier d'allume-feux, l'établissement de la rue de la rue de Lourmel et son atelier de brochage, rendent toujours, — sans doute dans une proportion moindre qu'en temps de paix, — les services qu'en attendaient ses fondateurs. Survienne la paix, la Société sera prête à accueillir tous ceux, — et ils seront vraisemblablement fort nombreux, — qui n'ayant pas un passé intact, éprouveront plus que d'autres, au milieu des ruines laissées par le fléau qui s'est abattu sur nous et en présence des premiers tâtonnements du commerce et de l'industrie renaissants, des difficultés sérieuses pour obtenir un emploi.

En 1917, nous avons reçu tous les malheureux qui se sont présentés au Siège social ; 796 libérés, 766 hommes et 30 femmes, ont été admis dans nos établissements ; l'année précédente, le chiffre des admissions s'était élevé à 977. Cette diminution considérable, qui est de 181 par rapport à 1916 et des trois quarts relativement aux chiffres des admissions pendant les années antérieures à la guerre, provient de l'incorporation dans l'armée des hommes âgés de 19 à 50 ans, et des facilités de plus en plus grandes que trouve, pour se faire embaucher, toute personne capable d'un travail quelconque. Sur ces 796 patronnés, 357 sont sortis à

expiration du séjour réglementaire, sûrs presque tous d'occuper immédiatement un emploi, et 231 sont partis en nous faisant connaître qu'ils étaient embauchés ; 27 sont entrés dans un hospice ou un hôpital, 4 ont été reconciliés avec leurs familles et 4 ont été congédiés par mesure disciplinaire ; enfin, 30 ont disparu sans donner aucun motif de leur départ, et 29 se trouvaient encore dans nos établissements à la date du 31 décembre dernier.

Ces hommes et ces femmes, qui ont fait appel au patronage de notre Société, sont originaires de toutes les régions de la France. Le plus fort contingent provient naturellement de Paris, où sont nés 265 d'entre eux ; 49 ont leur lieu de naissance dans le Calvados, 37 dans la Manche, 35 dans Eure-et-Loir, 31 dans le Finistère, 26 dans le Nord, 25 dans le Pas-de-Calais, 24 en Seine-et-Oise ; le reste provient des autres départements, sauf deux qui sont nés à l'étranger. Quant à l'âge, 354 avaient de 50 à 59 ans, au moment de l'admission, 157 de 40 à 49 ans, et 73 de 60 à 69 ans ; l'âge des autres variait entre 18 et 40 ans. Dans une année normale, la majeure partie des patronnés est âgée de 20 à 40 ans.

L'admission dans nos asiles n'est pas le seul mode de patronage que nous exerçons. En 1917, comme au cours des années antérieures, plus rarement cependant, des mères de famille, des femmes, sont venues nous consulter discrètement sur la situation d'un fils ou d'un mari frappé par la justice et sur les moyens à prendre pour retrouver les positions perdues. La réhabilitation judiciaire ou de droit, la libération conditionnelle, les autorisations de résidence, les recours en grâce nous permettent quelquefois de donner satisfaction aux demandes qui nous sont adressées ; mais trop souvent nous restons impuissants à donner un conseil utile, surtout quand l'intéressé n'est pas un travailleur manuel, qu'il appartient à une profession libérale ou est un employé. Pour les hommes de ces catégories, la difficulté de retrouver l'ancien genre de travail est à peu près insurmontable et il leur faut une rare énergie, s'ils sont robustes, pour trouver dans les travaux manuels, qui jusqu'à ce moment leur ont été étrangers, les ressources nécessaires à leur subsis-

tance. Nous avons eu cependant, en 1917, la bonne fortune de trouver un emploi pour un officier public qui avait été frappé par la justice, mais qui, cependant, avait conservé l'estime des autorités de la ville même où il avait exercé ses fonctions.

Nous avons provoqué et facilité quelques réhabilitations. L'une d'elles a été obtenue le 4 mai dernier par un de nos patronnés, ancien soldat de la Légion étrangère, qui, à 50 ans passés, s'est engagé au début de la guerre, est devenu sergent et a gagné la croix de guerre. Il ne manque pas de venir nous voir, au cours de ses permissions.

Un sergent réformé, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, incapable de reprendre son ancien métier de menuisier par suite de ses blessures, ou de se livrer à des occupations manuelles, et se trouvant sans ressources, est venu nous demander de le recevoir dans notre asile et d'appuyer la demande d'admission dans les établissements de Nanterre qu'il avait formée. Non seulement la Préfecture de police s'est empressée, sur une démarche de notre part, d'accéder immédiatement à ses vœux, mais elle a donné des instructions pour qu'il soit accueilli avec des égards particuliers et que des vêtements convenables lui soient donnés pour lui permettre de chercher utilement une situation.

Le nombre des demandes de libération conditionnelle que nous avons reçues a été de 111, tandis qu'en 1916, il avait été de 74 seulement ; celui des avis favorables que nous avons fait parvenir au Ministère de la Justice est de 55. Ces avis concernent presque tous des condamnés qui par leur âge auraient dû être incorporés dans l'armée. Cette circonstance nous a conduits à délivrer le certificat de travail dans des cas où nous l'aurions refusé en temps normal. Nous estimons, en effet, qu'il serait injuste de laisser ces condamnés à l'abri de tout danger dans leur prison, alors que les hommes du même âge risquent leur vie dans les tranchées. Nous ne connaissons pas exactement la nature des décisions qui ont été prises par l'Administration pénitentiaire ; mais nous avons appris, dans une conversation avec l'un de ses hauts fonctionnaires, qu'elle s'inspire de ces idées dans l'étude des dossiers qui lui sont soumis et que

la plupart des demandes ont été favorablement accueillies.

Nos patronnés se montrent en général reconnaissants des services que nous leur rendons. De temps à autre, nous en voyons arriver quelques-uns au Siège social, qui jadis ont fait appel à notre intervention et qui comprennent que leur relèvement est dû, dans une grande mesure, au secours qui leur a été donné. Ils sont touchés du moindre intérêt qui leur est témoigné, et, cette année même, le simple envoi de certificats de travail destinés à être joints à l'appui d'une demande de libération conditionnelle nous a valu des remerciements émus. La plupart de ces hommes n'ont pas une nature mauvaise ; leurs fautes sont le plus souvent le résultat d'une éducation défectueuse, de l'insuffisance de leur intelligence ou de la faiblesse de leur caractère. Dans nos établissements, ils acceptent facilement le travail qui leur est donné et se montrent disciplinés ; il est fort rare que nous ayons à congédier un de nos hospitalisés.

Le travail a été d'autant plus actif dans l'établissement de la rue des Cévennes que le nombre des commandes a été considérable et celui des patronnés fort réduit ; de nouveaux ministères nous ont demandé des allume-feux. Nous n'avons réussi à satisfaire toutes les commandes des administrations publiques qu'en sacrifiant de plus en plus la clientèle privée, et en constituant chaque été un stock important de ligots, vite épuisé au début de la mauvaise saison. Le bois nous a manqué pendant quelques jours, les réquisitions et les difficultés de transport ayant empêché les marchands d'approvisionner leurs chantiers. Nous nous sommes en vain adressés aux services de l'intendance et du génie. Pour le charbon, nous avons été plus heureux ; nous avons obtenu, non sans peine, les quantités qui nous étaient nécessaires, en nous adressant au ministère des Travaux publics et au groupement charbonnier. Le fil de fer ne nous a été délivré qu'en vertu d'une autorisation du ministère de l'Armement. Mais toutes ces matières sont montées à des prix exorbitants ; ainsi, nous payons actuellement le fil de fer 270 fr. les cent kilogs, alors que, dans les années antérieures à la guerre, le prix était au-dessous de 40 fr. ; aussi, avons-nous dû augmenter sensiblement nos prix de vente.

C'est dans ces conditions que nous avons fabriqué 157.363 ligots ; en 1916, leur nombre a été de 126.397. Au cours de cette dernière année, nous avons livré 94.074 bottillons, alors qu'en 1917, 53.379 seulement sont sortis de notre atelier de fabrication. Ces chiffres sont considérables, si l'on songe au nombre bien réduit des travailleurs et à la multiplicité des opérations qui sont nécessaires pour transformer les bûches de bois en allume-feux, qu'il faut ensuite résiner et transporter dans les caves du client.

Un seul de nos patronnés s'est blessé, très légèrement d'ailleurs, à la main, en travaillant à la scie ; il a suffi de quelques pansements pour le guérir. La Société est assurée contre les accidents qui surviennent dans ce genre de travail.

L'asile des femmes a fonctionné régulièrement au cours de l'année dernière ; il a cependant été fermé pendant deux mois, à la fin de l'hiver 1916-1917, par suite du manque de charbon. A ce moment d'ailleurs, le nombre de nos patronnées était minime ; elles ont été facilement recueillies dans des patronages similaires ou ont réussi à se placer chez des particuliers. A la réouverture, l'unité de direction a été réalisée, par la remise du service entier à la directrice du brochage, depuis fort longtemps dans la maison et au courant de son organisation. Les femmes travaillent toute la journée sous sa surveillance ; nous avons constaté que, par l'intérêt qu'elle leur porte et par son tact, elle a acquis sur elles une autorité morale qui lui est fort utile dans l'exercice des fonctions qu'elle a assumées.

Le travail n'a pas été très actif dans l'atelier de brochage, sauf à certains moments ; cependant, il n'y a pas eu de chômage. Comme le nombre des patronnées, celui des commandes a été réduit, de telle sorte que, par un heureux équilibre, la main-d'œuvre a suffi à la tâche. Pendant quelques jours, nous n'avons eu dans la maison qu'une ou deux femmes, exclusivement occupées au travail d'ordre intérieur ; seules, deux externes, qui nous sont fidèles, travaillaient au brochage.

Le nombre des volumes brochés en 1917 a été de 51.000 ; il avait été, en 1916, de 21.000 ; celui des brochures sorties

de la maison a été de 20.000, tandis que, l'année précédente il avait été seulement de 9,500. Les crises de la main-d'œuvre et du papier diminuent les travaux d'imprimerie.

Les événements rendent toujours difficile notre situation budgétaire ; ils pèsent sur les ressources de nos adhérents, alors que des œuvres nouvelles, destinées à soulager les misères urgentes, sollicitent leur concours. Il en résulte que, malgré tout son zèle, notre dame patronnesse, M^{me} Le Riche, voit tantôt diminuer le nombre des souscriptions, tantôt réduire le montant de la souscription ; elle a reçu 481 francs de moins qu'en 1916, 2.143 fr. 60 net, au lieu de 2.624 fr. 80. Ne soyons pas non plus étonnés si l'État maintient encore la diminution considérable qu'il a fait subir, au début de la guerre, au chiffre de la subvention qu'il nous alloue chaque année. Cependant, grâce aux nouvelles économies que nous avons réalisées, à la diminution du nombre des libérés qui ont fait appel à notre aide, et aussi au bénéfice de 2.255 fr. 69 que nous a laissé la vente de nos allume-feux, notre déficit, qui était supérieur à 6.000 fr. en 1915 et en 1916, s'est abaissé à 1.343 fr. 71. Ce n'est pas encore l'équilibre budgétaire ; l'amélioration cependant est notable. Espérons que, cette année, nos adhérents tiendront à faire un léger effort et que leur concours nous permettra de revenir à la bonne situation financière que nous avons dans les années antérieures à cette terrible guerre.

L'utilité de notre action est appréciée à l'étranger, comme en France. Récemment, un juge de Manille, désireux de fonder aux Philippines une Société de patronage des libérés nous demandait les renseignements et documents que nous avons en notre possession, et un Roumain, résidant à Londres, nous priait d'obtenir de la Légation de son pays et de la Préfecture de police quelques pièces destinées à établir sa nationalité auprès des autorités anglaises. Cette notoriété de bon aloi, née des services rendus à une catégorie d'individus qui deviendrait vite dangereuse, si elle était abandonnée à elle-même, et accrue par la juste renommée de son ancien président, M. le Sénateur Bérenger, est pour nous tous un précieux encouragement. Pour justifier la confiance des pouvoirs publics, de nos adhérents, de ceux-là mêmes qui sol-

licitent notre secours, et pour continuer à mériter l'approbation de l'opinion publique, la Société générale de patronage des libérés n'a donc qu'à suivre résolument la voie dans laquelle l'ont engagée les hommes éminents qui l'ont fondée et dirigée.

M. le Président donne la parole à M. le Trésorier pour la lecture du compte rendu financier :

Mesdames, Messieurs,

Nos recettes, en 1917, ont atteint 41.169 fr. 90 cent., alors qu'elles n'avaient été, en 1916, que de 40.590 fr. 20 cent. Si le produit de nos quêtes a quelque peu diminué et si huit Conseils généraux ont cessé, momentanément, de nous allouer une subvention, nous avons eu la satisfaction de constater que les ventes de ligots, plus nombreuses que jamais, nous ont laissé un bénéfice de 2.265 fr. 69 cent. ; l'année précédente, ce bénéfice avait été de 868 fr. 65 cent. seulement.

En 1916, les dépenses avaient atteint 47.124 fr. 18 cent. ; en 1917, elles n'ont pas dépassé 42.513 fr. 61 cent. Cette différence en moins, de 4.700 fr., provient des économies qui ont été réalisées dans les divers services. Nous relevons, notamment, une diminution de 1.328 fr. 85 cent. dans les frais d'administration ; en outre, la somme consacrée à l'entretien des meubles et immeubles, est descendue de 2.132 fr. 09 cent. en 1916, à 166 fr. en 1917, et enfin, c'est à partir du 1^{er} janvier 1917 que le montant du loyer de l'asile des femmes a été réduit de 1.300 francs.

Les autres dépenses n'ont varié que dans de faibles proportions. Grâce à ces réductions de dépenses et à l'augmentation des recettes, l'excédent des premières sur les secondes, que dans le projet de budget nous avons évalué à 5.007 fr. n'a été, en fin d'exercice, que de 1.343 fr. 75.

Recettes et Dépenses ont été les suivantes :

RECETTES	
Quêtes.....	2.143 fr. 65 c.
Subventions.....	16.980 fr. »
Legs Maison.....	1.194 fr. »
Intérêts des valeurs mobilières.....	2.635 fr. »
Produit des ventes de ligots.....	18.217 fr. 25 c.
Total.....	<u>41.169 fr. 90 c.</u>
DÉPENSES	
Frais d'administration.....	8.416 fr. »
Entretien des meubles et immeubles....	166 fr. »
Asile des femmes.....	7.147 fr. 30 c.
Asile Laubespain.....	8.737 fr. 15 c.
Atelier de brochage.....	2.095 fr. 60 c.
Atelier de ligots.....	15.951 fr. 56 c.
Total.....	<u>42.513 fr. 61 c.</u>

Pouvons-nous espérer que cette amélioration de nos finances continuera, et que nous rétablirons, en 1918, l'équilibre de notre budget ? Il serait téméraire de compter sur un pareil résultat. Il est vraisemblable que le chiffre des admissions dans nos établissements augmentera ; il est à craindre, d'autre part, que les prix des matières premières et des denrées alimentaires ne deviennent plus élevés. L'État a récemment réquisitionné les matières résineuses ; nous nous demandons même, s'il sera possible de nous en procurer, lorsque, dans quelques semaines, le stock que nous avons constitué sera épuisé.

Dans tous les cas, vous pouvez compter sur toute notre vigilance, pour maintenir nos dépenses dans les limites les plus étroites.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que nous venons de vous présenter.

Les comptes de l'exercice 1917 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président signale la diminution du déficit qui, supérieur à 6.000 francs en 1915 et en 1916, n'a guère dépassé 1.300 francs en 1917; il remercie ses collaborateurs des efforts efficaces qu'ils ont faits pour réduire les dépenses dans les limites les plus étroites.

Sur sa proposition, MM. Chérioux, Maurice Faure, Alfred Le Poittevin, appartenant à la première série sortant du conseil en 1918, sont réélus à l'unanimité membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 1/2.

A. COMPTE MORAL

EXERCICE 1917

A. COMPTE MORAL.

I	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre des individus assistés en 1917			
Patronnés restant aux asiles au 31 décembre 1916.	6	7	13
Admis au patronage dans le cours de l'année 1917.	760	23	783
TOTAUX	766	30	796
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés sortis des asiles à l'expiration du délai accordé	357	»	357
— Placés comme ouvriers ou employés	219	12	231
— Ayant quitté l'asile sans donner le motif de leur départ	27	3	80
— Entrés à la Maison départementale de Nanterre ou dans un hospice	15	2	17
— Entrés à l'hôpital	8	2	10
— Renvoyés pour fautes contre la discipline	3	1	4
— Réconciliés avec leur famille	4	»	4
— Expatriés et rapatriés	»	»	»
— Admis à contracter un engagement ou un rengagement dans l'armée	»	»	»
— Arrêtés à l'asile pour délits antérieurs	»	»	»
— Assistés sans bénéficier de l'asile	114	»	114
— Restant aux asiles le 31 décembre 1917	19	10	29
TOTAUX	766	30	796

Réhabilitations 3

III

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

1°. SUIVANT LEUR ORIGINE :

a) Originaires des départements ci-après :		Report.....	261
Ain.....	2	Maine-et-Loire.....	7
Aisne.....	8	Manche.....	37
Allier.....	1	Marne.....	4
Alpes (Basses-).....	1	Marne (Haute-).....	6
Alpes (Hautes-).....	4	Mayenne.....	2
Alpes-Maritimes.....	7	Meurthe-et-Moselle.....	13
Ardèche.....	»	Meuse.....	8
Ardennes.....	14	Morbihan.....	6
Aube.....	1	Nièvre.....	1
Aude.....	»	Nord.....	26
Ariège.....	»	Oise.....	2
Aveyron.....	2	Orne.....	1
Bouches-du-Rhône.....	1	Pas-de-Calais.....	25
Calvados.....	49	Puy-de-Dôme.....	2
Cantal.....	1	Pyrénées (Basses-).....	2
Charente.....	»	Pyrénées (Hautes-).....	3
Charente-Inférieure.....	»	Pyrénées-Orientales.....	1
Cher.....	15	Rhône.....	»
Corrèze.....	2	Saône (Haute-).....	3
Corse.....	»	Saône-et-Loire.....	»
Côtes-du-Nord.....	3	Sarthe.....	9
Côte-d'Or.....	13	Savoie.....	3
Creuse.....	6	Savoie (Haute-).....	»
Dordogne.....	1	Seine } Paris.....	265
Doubs.....	2	} Banlieue.....	11
Drôme.....	1	Seine-et-Marne.....	»
Eure.....	27	Seine-et-Oise.....	24
Eure-et-Loir.....	35	Seine-Inférieure.....	10
Finistère.....	31	Sèvres (Deux-).....	1
Gard.....	1	Somme.....	18
Garonne (Haute-).....	2	Tarn.....	»
Gers.....	»	Tarn-et-Garonne.....	»
Gironde.....	2	Territoire de Belfort.....	»
Hérault.....	»	Var.....	»
Ille-et-Vilaine.....	1	Vaucluse.....	1
Indre.....	1	Vendée.....	11
Indre-et-Loire.....	6	Vienne.....	»
Isère.....	»	Vienne (Haute-).....	3
Jura.....	1	Vosges.....	12
Landes.....	»	Yonne.....	7
Loir-et-Cher.....	4		
Loire.....	2	TOTAUX des départements.....	785
Loire (Haute-).....	3	b) Origines diverses :	
Loire-Inférieure.....	7	Algérie, Colonies.....	»
Loiret.....	4	Alsace-Lorraine, naturalisés, etc.....	9
Lot.....	1	Etranger.....	2
Lot-et-Garonne.....	10	Patronnés n'ayant pas fait connaître leur origine.....	»
Lozère.....	»		
A reporter.....	261	TOTAL GÉNÉRAL.....	796

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS (Suite)

2°. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans.....	»
— de 17 à 19 ans.....	8
— de 20 à 24 ans.....	49
— de 25 à 29 ans.....	57
— de 30 à 39 ans.....	95
— de 40 à 49 ans.....	157
— de 50 à 59 ans.....	354
Au-dessus de 60 ans.....	73
Age non connu.....	3
TOTAL.....	796

3°. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales.....	68
— départementales.....	318
— de la Seine.....	400
— militaires.....	1
Envoyés par la Préfecture de Police.....	»
Origines non connues et étrangers.....	»
Ayant bénéficié de la loi de sursis.....	9
TOTAL.....	796

IV

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

OPÉRATIONS DE 1917

Demandes :

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....	108	3	111
Mouvement des demandes :			
Demandes rejetées par la Société.....	44	1	45
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....	53	2	55
En cours d'instruction.....	11	»	11
TOTAUX.....	108	3	111
Résultats du Patronage :			
Libérés conditionnels { de 1917.....	»	»	»
ayant trouvé du travail { des années antérieures.	4	»	4
Libérés conditionnels entrés à l'asile.....	»	»	»
Total des libérés conditionnels patronnés en 1916.	4	»	4

B. COMPTE FINANCIER

RECETTES

Produit des souscriptions	2.143 65
Subventions { Etat	14.000 »
Conseil municipal de Paris	1.200 »
Conseil général de la Seine	500 »
Conseils généraux des départements	1.280 »
Indemnité pour la surveillance des libérés conditionnels confiés à la Société en 1917.	» »
Legs : Fondation Maison	1.194 »
Intérêts de titres de rente 5 %	2.635 »
Atelier de ligots : Produit des ventes	18.217 25
	<hr/>
	41.169 90

Excédent des dépenses sur les recettes 1.343 71

Total Fr. 42.513 61

DÉPENSES

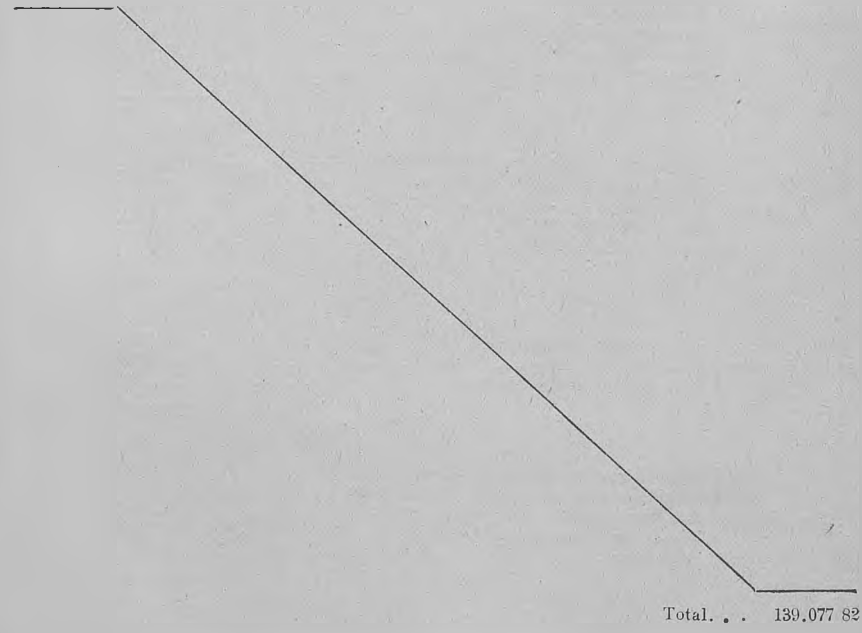
Expatriations et rapatriements	» »
Frais d'administration { Personnel	6.150 »
Frais de bureau et de correspondance	200 95
Secours, démarches pour les patronnés	325 »
Garde, chauffage, éclairage du siège social, eau, tout-à-l'égout	1.262 »
Imprévu	» »
Assemblée générale	487 05
	<hr/>
	3.416 »
Entretien des meubles et des immeubles	166 »
Asile des femmes { Traitement de la directrice	1.528 »
Loyer, eau, impôts et assurances	2.148 45
Nourriture	1.900 80
Éclairage, chauffage et blanchissage	1.156 05
Service intérieur et soins aux malades	238 30
Frais de bureau, de voitures, etc.	116 20
	<hr/>
	7.147 30
Asile Laubespin { Traitement du directeur et gratification	2.100 »
Eau, impôts, assurances et tout-à-l'égout	1.279 70
Nourriture	3.501 20
Blanchissage et propreté	512 45
Éclairage et chauffage	1.069 70
Frais divers	274 10
	<hr/>
	8.737 15
Atelier de brochage { Loyer, impôts, assurances	1.432 30
Éclairage et chauffage	628 30
Entretien du matériel de l'atelier	35 »
	<hr/>
	2.095 60
Atelier de ligots { Allume-feux au magasin au 31 décembre 1916	542 16
Allocations aux patronnés pour leur travail	3.780 70
Matières premières (bois, résine, etc)	11.394 50
Réparation et entretien du matériel	204 20
Frais divers	30 »
	<hr/>
	15.951 56

Total des dépenses 42.513 61

BILAN AU

ACTIF

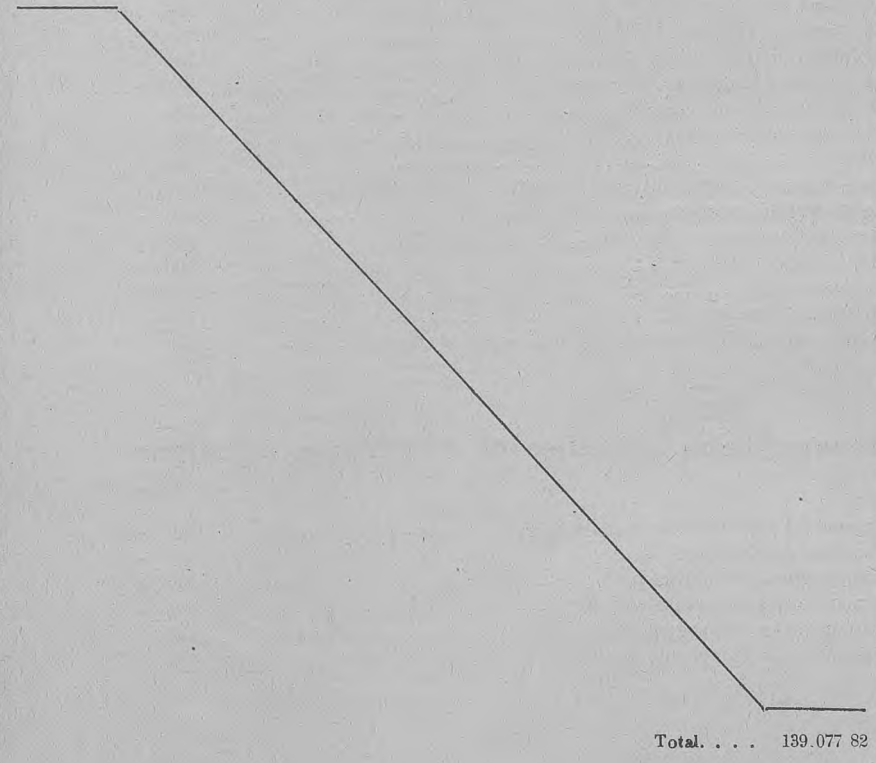
Espèces en caisse au 31 décembre 1917.	693 25
Compte d'avances de la Banque de France.	1.513 17
Rente 5 0/0.	46.376 »
Immeubles.	60.000 »
Matériel du bureau et des Asiles.	8.000 »
Valeur industrielle des ateliers.	10.000 »
Matières premières en magasin.	4.658 85
Marchandises en magasin.	1.556 15
Débiteurs divers.	6.280 »



31 DÉCEMBRE 1917.

PASSIF

Pécules des libérés conditionnels	»
Pécules des femmes patronnées	216 60
Compte d'avances de la Banque de France.	»
Capital au 31 décembre 1915	138.861 22



DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000	»
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000	»
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000	»
M. BONNARD.....	1.000	»
M. CALMANN LÉVY.....	1.000	»
M. MAME, imprimeur.....	500	»
M. BOUTOUX (Eugène).....	1.100	»
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500	»
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500	»
M ^{me} CALMANN LÉVY.....	500	»
Pari-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000	»
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000	»
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500	»
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400	»
M. DE REINACH.....	600	»
M. GOUIN, sénateur.....	400	»
Comité central des œuvres d'assistance par le travail.....	1000	»

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300	»
Chambre des Notaires.....	200	»
Comptoir national d'Escompte.....	400	»
Ministère des Affaires étrangères.....	400	»
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100	»
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100	»

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.194 »

SUBVENTIONS

1917

	Fr.	C.
De l'État.....	14.000	»
Du Conseil municipal de la Ville de Paris.....	800	»
Du Conseil général de la Seine.....	500	»
— du Calvados.....	50	»
— des Côtes-du-Nord.....	50	»
— de la Dordogne.....	50	»
— des Hautes-Alpes.....	25	»
— de la Haute-Marne.....	50	»
— de l'Indre.....	20	»
— de l'Indre-et-Loire.....	25	»
— de la Loire.....	50	»
— de la Lozère.....	50	»
— de la Manche.....	300	»
— de la Meuse.....	50	»
— de la Nièvre.....	40	»
— du Pas-de-Calais.....	300	»
— de la Seine-Inférieure.....	100	»
— de la Somme.....	100	»
— de la Vienne.....	25	»

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A	
MM.	
ABT.....	5
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation.....	10
ALCAN et C ^e , éditeurs.....	5
AMY, notaire.....	10
ARCHEVÊQUE DE PARIS.....	50
AUDIN DU MÉNIL (M ^{me}).....	5
B	
BANNEVILLE (M ^{me} de).....	10
BANQUE FRANÇAISE ET ITALIENNE DE L'AMÉRIQUE DU SUD.....	50
BANQUE DE CRÉDIT FRANÇAIS.....	30
BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT.....	20
BANQUE NATIONALE DE COMMERCE DE PÉTROGRAD.....	20
BANQUE RUSSE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.....	5
BANQUE DE FRANCE.....	10
BARBIER HUGO (M ^{me}).....	10
BARDOUX (M ^{me}).....	5
BAUME (M ^{me} Charles).....	5
BECQUET (M ^{me}).....	5
BÉJOT, agent de change.....	5
BELIN frères, éditeurs.....	5
BELLAIGUE (A.).....	20
BELLAIGNE (Camille).....	5
BENEL (M ^{me}).....	5
BÉRENGER (M ^{me} Paul).....	10
BERGERON (M ^{me}).....	20
BERTHOULAT (Journal « La Liberté »).....	5
BARBONET et BELLAIGNE.....	5
BERTRAND-TAILLET, notaire.....	10
BESSAND, BIGORNE et C ^e	25
BILLY (de).....	5
BLUMENTHAL et C ^e	50
BOIVIN-CHAMPEAUX, sénateur.....	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour.....	5
BON MARCHÉ (Les Magasins du).....	40
BONNAT, membre de l'Institut.....	5
BOUCARD.....	5
BOUCHERON, RADIUS et C ^e	10
BOUCHON (M ^{me}).....	5
BOURSE (M ^{me}).....	5
BOUTROUX, membre de l'Institut.....	5
BRELAÏ (M ^{me}).....	5
BROCA (M ^{me} G.).....	5
BUCQUOY (Dr).....	5
BUTTURA (M ^{me} E.).....	5

C	
MM.	
CAHEN D'ANVERS (M. Albert).....	10
CABEN (M ^{me} Salvator).....	5
CALARY (M ^{me} Raoul).....	5
CARETTE.....	5
CERJAT (M ^{me} de).....	5
CHAMBRE DES AGENTS DE CHANGE.....	50
CHAMBRE DES AVOUÉS de 1 ^{re} instance.....	50
CHAMBRE DES AVOUÉS d'appel.....	50
CHAPUIS et VINCELRT.....	20
CHASLIN.....	5
CHAUCHAT (M ^{me} E.).....	5
CHAUDRON frères.....	5
CHÉRIOUX, ancien président du Conseil municipal de Paris.....	10
CHEVRIER (M ^{me}).....	10
CHEVRIER (M ^{me}).....	5
CHEYSSON (M ^{me}).....	5
CLAUDE-LAFONTAINE, Prévost et C ^e	10
CLÉMENTEAU, président du Conseil des Ministres.....	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX.....	10
COMPAGNIES { "L'Union (incendie)"	20
D'ASSURANCES { "La Préservatrice".....	10
{ "L'Urbaine".....	20
{ "La New-York".....	5
COMPTOIR CENTRAL DU CRÉDIT DE PARIS.....	5
CORDELET, sénateur.....	5
COSTÉ, directeur des Magasins du Pauvre Jacques.....	5
COTELLE (M ^{me}).....	5
COTTONNET, notaire.....	5
COURIOT (M ^{me} Lucien).....	5
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.....	20
CUVINOT (M ^{me}).....	5
CHARBONNIER.....	5
D	
DANSAC.....	5
DAUCHEZ.....	5
DARBELLAY.....	5
DELABORDE (Comtesse).....	10
DEMARTIAL (M ^{me}).....	10
DESCHAMPS (M ^{me}).....	10
DESPORGES, notaire.....	5
DESTOMBES (Jules).....	5
DEUTSCH (de la Meurthe) (Les fils de A.).....	10
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier.....	5
DIDIER (G.).....	5

E	
ESCHASSÉRIAUX (Baronne).....	5
ERLANGER (Baronne d').....	20
ESPINASSE.....	10
ETABLISSEMENTS DUVAL.....	5
EWALD.....	5
F	
FABRE-LUCE.....	20
FÉLIX POTIN.....	25
FÈRE (M ^{me}).....	5
FERRY (M ^{me} Jules).....	5
FEUILLOLEY, conseiller à la Cour de cassation.....	5
FIRMIN-DIDOT, éditeur.....	5
FLANDRIN.....	5
FLEUREAU (M ^{me}).....	5
FLEURY.....	5
FLEGEL.....	5
FRANCK-PUAUX, ministre protestant.....	5
FRANCK-DE-FERRIÈRE.....	10
FRÉRET.....	5
FRÉYCINET (M ^{me} de).....	10
G	
GALERIES LAFAYETTE.....	20
GALLET (M ^{me}).....	5
GANAY (comte Gérard de).....	20
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La).....	5
GÉRARD (Baron).....	10
GERMAIN (M ^{me}).....	10
GINET (M ^{me}).....	10
GIZON (M ^{me}).....	5
GOBERT-MARTIN (A Réaumur).....	10
GOBLET (M ^{me} R.).....	5
GOMEL.....	20
GOURDAULT et FILS.....	5
GRAND HOTEL (Le).....	5
GRANDJEAN (M ^{me}).....	5
GROSCLAUDE (M ^{me}).....	5
GROUVELLE (M ^{me}).....	5
H	
HAUSSONVILLE (Comte d').....	5
HAYEN et C ^e	10
HAPPHEN (M ^{me} Georges).....	10
HECHT (M ^{me}).....	20
HEINE et C ^e	10

I - J	
IAHAM-DESRIVAUX.....	10
ISTEL (M ^{me}).....	5
ISTEL.....	5
IVEIMS.....	5
JARNAC (de).....	5
JOBÉ-DUVAL.....	5
JOIN-LAMBERT.....	5
JORDAN.....	5
JOURNAL L'« Echo de Paris ».....	5
— des Débats.....	10
— « Le Temps ».....	20
K	
KAHN.....	10
KRANTZ.....	20
L	
LABBÉ, agent de change.....	5
LABBEY et C ^e	20
LAZARD frères et C ^e , banquiers.....	20
LEFÈBRE (Léon), membre de l'Institut.....	10
LECOMTE.....	5
LEFERME (M ^{me}).....	5
LEHIDEUX, banquier.....	10
LEQUESNE.....	10
LE RICHE (M ^{me}).....	5
LEROY-DUPRÉ et C ^e , banquiers.....	5
LEVALLOIS et C ^e	5
LEVEL (M ^{me} Émile).....	5
LÉVY (M ^{me} Anatole).....	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.....	10
LOUBERS, ancien avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOUVRE (Magasins du).....	20
LUSSIGNY (E.).....	5
M	
MAIGRET (C ^{ese} de).....	5
MALLET frères et C ^e , banquiers.....	40
MANNHEIM (M ^{me} A.).....	10
MARCUARD-MEYER, BOREL et C ^e	10
MAYER frères et C ^e	5
MAYNIEL, conseiller d'Etat.....	10
MERCIER (V.).....	5
MEUNIER.....	5
MEYNADIER (M ^{me}).....	5
MIMEREL, avocat au Conseil d'Etat.....	20
MIRABAUD et C ^e , banquiers.....	20

MM.	
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MONACO (Le Prince de).....	20
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MORETIN (M ^{lle}).....	5
MORIZOT-TRIBAGLT, membre de l'Institut.....	50
MOTET (M ^{me}).....	5
MOUSTIER (Marquis de).....	20
MURAT (L ^l Princesse Joachim). ..	50

N

NEURINNE (M ^{me}).....	5
NICOLAS (M ^{me}).....	10
NOAK-DOLFUS.....	5
NORDLING (M ^{me} de).....	5

O

ODIER (M ^{lles}).....	5
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance.....	5
OFFROY, GUYARD et C ^{ie} , banquiers	5

P

PAM (M ^{me}).....	5
PARIS-FRANCE (Société ano- nyme).....	20
PASSEZ, ancien avocat à la Cour de cassation.....	10
PETSCHÉ.....	5
PÉNICHAULT, PELLETIER et C ^{ie}	10
PÉRONNE, notaire.....	5
PERSOZ.....	5
PETIT JOURNAL (Le).....	10
PETIT PARISIEN (Le).....	10
PIERSON (M ^{lle} Blanche).....	10
PILLET-WILL (Comte).....	10
POIX (de).....	5
PLON, NOURRIT et C ^{ie}	5
POISSON, notaire.....	10
POMEREU (Vicomte de).....	20
POPELIN (M ^{me} Gaston).....	10
PORGÈS (M ^{me}).....	5
PORGÈS (Jules).....	5
POSTOLE.....	5
POTOCKI (Comte).....	20
POUILLET (M ^{me}).....	5
PRINTEMPS (Les Magasins du).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	10
PULLEN (M ^{me}).....	10

Q

QUÉREMONT (M ^{me}).....	5
-----------------------------------	---

R

RAOUL-DUVAL (M ^{me} E.).....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5

MM.	
RAYNAL (M ^{me} Léon).....	5
REINACH, membre de l'Institut.....	10
REINACH (J.), député.....	5
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	10
RIVAUD (M ^{me}).....	10
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, ancien magistrat.....	10
ROMAIN COOLUS.....	5
RONÉO (C ^{ie} du).....	5
ROUYER, conseiller à la Cour.....	10
ROSENHEIM (M ^{me}).....	20
ROTHSCHILD frères, banquiers.....	50
ROUSSELET (M ^{me}).....	5
RUEFF (M ^{me}).....	5

S

SAINT-RAYMOND (M ^{me} de).....	5
SAINT-YVES (M ^{lle}).....	5
SALLES (M ^{me}).....	10
SANCY (baron de).....	15
SANTOS-SUAREZ.....	5
SAPIÉHA.....	5
SAUVAN (M ^{me}).....	10
SCHREURER, LAUTH et C ^{ie}	20
SCHMIT et C ^{ie}	5
SCHNEIDER et C ^{ie}	20
SCROEN.....	5
SCHWENK et JACOB JEITELES SOHN	5
SÉE (M ^{me} Jacques).....	5
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SELIGMAN frères, banquiers.....	10
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SILHOL, ancien sénateur.....	20
SMITH (M ^{lle}).....	10
SOCIÉTÉ CENTRALE DES BANQUES DE PROVINCE.....	5
SOCIÉTÉ DYLE ET BACCALAN.....	5
SOCIÉTÉ DES ATELIERS ET CHAN- TIERS DE LA LOIRE.....	20
SOUBIES (M ^{me}).....	10
STRAUSS (M ^{me}).....	5
SULZBACH, banquiers.....	5

T

TARANGÉ.....	5
THULÉ.....	10
THUREAU.....	20
TILLY (M ^{me} du).....	5
TISSERAND (M ^{me}).....	5
TOURSEILLER, avoué à la Cour d'appel.....	5

U

ULLMANN.....	5
--------------	---

V

VALLET.....	10
-------------	----

MM.	
VANNACQUE (M ^{me}).....	5
VIAL (M ^{me}).....	20
VIGIER, notaire.....	5
VILMORIN-ANDRIEU.....	20
VITTEMANN, négociant.....	20
W	
WEIL (M ^{me} Henriette).....	5

MM.	
WORMS et C ^{ie} , banquiers.....	20
WAMS et IMANS, négociants.....	20
WEISCHINGER, membre de l'Institut.....	5
WENDLING, conseiller à la Cour d'Appel.....	5

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... fr. 239 25